

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 5 mai 2004 portant désignation des membres
des Commissions des outils d'évaluation**

A.Gt 07-09-2009

M.B. 29-10-2009

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, notamment les articles 19, 29, 38, 52 et 62, § 3, tel que modifié;

Vu le décret du 17 juillet 2002 visant à promouvoir la participation équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 juin 1999 relatif à l'organisation et au fonctionnement des Commissions des outils d'évaluation de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et à la diffusion des outils d'évaluation, modifié par l'arrêté du 23 janvier 2003;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 mai 2004 portant désignation des membres des Commissions des outils d'évaluation, modifié par les arrêtés du 10 juillet 2005 et du 10 juillet 2009;

Vu les propositions du Conseil général de l'enseignement fondamental, du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire et des inspecteurs généraux,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 mai 2004 portant désignation des membres des Commissions des outils d'évaluation sont apportées les modifications suivantes :

1° Au 1^o, 4^e alinéa, les termes « Mme Joëlle Trussart » sont remplacés par les termes « Mme Christine Cwiek »;

2° Au 1^o, 5^e alinéa, les termes « Mme Geneviève Vandecasteele » sont remplacés par les termes « Mme Myriam Scoyez »;

3° Au 2^o, 1^{er} alinéa, les termes « Mme Ariane Leturcq » sont remplacés par les termes « Mme Alix Francise »;

4° Au 2^o, 6^e alinéa, les termes « Mme Brigitte Malherbe » sont remplacés par les termes « M. Maurice Collinge »;

5° Au 3^o, 1^{er} alinéa, les termes « Mme Anne Gauthier » sont remplacés par les termes « Mme Pascale Genot ».

Article 2. - A l'article 2 du même arrêté sont apportées les modifications suivantes :

1° Au 1^o, 3^e alinéa, les termes « M. Francis Cambron » sont remplacés par les termes « M. Philippe Demiesse »;

2° Au 1^o, 4^e alinéa, les termes « M. Frank Livin » sont remplacés par les termes « Mme Françoise Cogneaux »;

3° Au 2^o, 2^e alinéa, les termes « M. Jacques Furnemont » sont remplacés par les termes « M. Pierre Sevenants ».

Article 3. - A l'article 3 du même arrêté sont apportées les



modifications suivantes :

1° Au 1°, 1^{er} alinéa, les termes « Mme Anne Sevrin » sont remplacés par les termes « Mme Joëlle Hougardy »;

2° Au 1°, 4^e alinéa, les termes « M. Gérard Reynders » sont remplacés par les termes « Mme Julia Duchesne »;

3° Au 2°, 1^{er} alinéa, les termes « M. Alex Zoccali » sont remplacés par les termes « M. Michel Le Bussy ».

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur dès son approbation.

Article 5. - La Ministre ayant l'Enseignement obligatoire dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 7 septembre 2009.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M.-D. SIMONET